



Bulletin municipal

N° 18 Janvier 2013

SOMMAIRE

p.2 :

- sortie au Salon de l'Agriculture

p.3 :

- Informations

p. 4-5 :

- Calendrier des fêtes

p.6 :

- Obésité : des problèmes de santé !

p. 7 :

- Les ados et la justice
- Maintenons le commerce de proximité

p. 8 :

- Nos joies et nos peines
- Permanences des maire et adjoints
- Vente du véhicule utilitaire de la commune

ÉDITORIAL

À toutes les flaviennes et à tous les flaviens, je présente, au nom du Conseil municipal, nos vœux les plus chaleureux pour 2013.

En dépit des difficultés persistantes qui touchent nos sociétés et fragilisent un nombre croissant de personnes, la municipalité et le CCAS poursuivent obstinément leur tâche pour préserver et améliorer notre cadre de vie.

2012 a vu la réalisation de diverses actions :

- À l'école Joseph Paradis, remplacement des portes extérieures et de la clôture (sécurité renforcée, économies de chauffage).
- À la salle polyvalente, remplacement de tôles du bardage, rénovation du bac à fleurs par les employés communaux.

suite p. 2

La chorale « Ars Canendi » a fêté ses 20 ans le samedi 20 octobre 2012.

Ci-dessous, la chorale lors de sa prestation dans l'église.



ÉDITO (suite)

- À l'église, réfection du parvis et plantations réalisées par les employés communaux.
- Au logement communal, 7 de la rue du Petit Détroit, mise en place d'une nouvelle chaudière.
- Au groupe mairie-école du Centre, rénovation de la chaufferie, réfection d'une salle d'archives.
- Acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire, d'une tondeuse et d'une tronçonneuse.
- Pour la salle polyvalente, achat d'une nouvelle armoire frigorifique.
- Au stade municipal, début de réfection du dispositif d'éclairage.
- Dans nos rues, rénovation de 60 points lumineux.
- Mise en place de l'extinction de l'éclairage public de minuit à cinq heures du matin, sauf le vendredi et le samedi.
- Réfection des bordures à certains endroits de la rue André Brulé.
- Inauguration de la rue Georges Brassens.
- Acquisition d'une parcelle en vue de l'extension du lotissement de l'OPAL.

Pour 2013, nous ferons le maximum pour mener à bien le programme que nous nous sommes fixé.

- Poursuite de la rénovation du réseau d'éclairage public (47 points lumineux concernés).
- Amélioration de l'équipement des îlots de chaussée en plots réfléchissants (selon subvention).
- Réfection de la rue des Trois Ruelles au cours du premier semestre.
- Réfection de la rue de la Fontaine après remplacement de la conduite d'eau potable par le Syndicat des Eaux du Bois l'Abbé.
- Remplacement des menuiseries, du côté de la cour, de l'école du Centre.
- Travaux d'amélioration du logement communal du 35 rue de la Gare en vue de location.
- Réhabilitation du logement communal au n° 2 de la place du Général de Gaulle.
- Achats de terrains :
 - Ruelle du Temple : de la rue de la Croisette à la maison Mouffier pour élargissement de la voie.
 - Dans la Rue des Juifs pour pouvoir nettoyer régulièrement « La Marnière ».
 - Dans la Ruelle Tortue pour permettre de créer une « réserve incendie ».
- Lancement de l'enquête publique sur le Plan local d'urbanisme, très prochainement.

Nous espérons que Flavy pourra ainsi continuer à maintenir son dynamisme actuel : un nombre d'habitants en progression (1658 au recensement INSEE de 2010), une jeunesse nombreuse (212 élèves dans nos 8 classes primaires), un réseau dense d'activités (professionnels de l'artisanat, du commerce, des services, de la santé...).

Grâce au dévouement et à la compétence des membres du Conseil municipal, des personnels communaux, et des bénévoles des associations locales, je peux vous assurer de notre détermination à maintenir notre action pour le bien de tous.

Danielle Lanco

Dimanche 3 mars 2013

Sortie au Salon de l'Agriculture

organisée par l'Association Familles Rurales

Contact : Véronique au 03.23.52.17.83

INFORMATIONS

DÉCHETS VÉGÉTAUX

Une benne sera mise à votre disposition

le jeudi 14 février 2013

sur le parking de la salle polyvalente
(branchages, feuillage, débris de jardin)

Nous vous rappelons que la loi interdit de brûler les déchets végétaux chez soi.

L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG

organise

le samedi 2 mars 2013

une opération

« **Nettoyons notre village** »

dans les rues de Flavvy-le-Martel

Parents et enfants seront les bienvenus

rendez-vous à 14 h devant la mairie.

Une collation sera offerte au retour.

NOUVEAUX COMMERCES

ET ARTISANS

Esthétique : Julie Esthétique

56 bis rue André Brulé

Tél. : 03.23.39.79.37

Résultats du Téléthon 2012

Le 8 décembre 2012, nous avons récolté 2235,60 euros. Sur cette somme, il y a 240 euros de dons reçus à la mairie d'Annois.

Les diverses activités réalisées par les associations suivantes — l'Association d'Animation Communale (organisatrice), l'Association Familles Rurales, À nos loulous, l'Amicale du Centre de Secours, le collège — et les dons versés à la petite salle polyvalente ont permis de récolter 1995,60 euros.

Que tous, ici, soient remerciés pour leur participation.

Nous voudrions également remercier tous les commerçants qui ont gracieusement offert des lots pour l'organisation de ce téléthon, comme ils le font depuis de nombreuses années.

Jean-François Fauquembergue,
trésorier du Téléthon pour l'A.A.C.

L'association Familles Rurales, en partenariat avec le comité départemental de l'Aisne de la fédération française EPMM Sports pour tous, propose de mettre en place **une action de prévention des chutes** qui s'appuie sur le Programme Intégré d'Équilibre Dynamique (P.I.E.D) si un effectif de 10 personnes s'y engage.

Cet atelier s'adresse aux hommes ou femmes, âgées de plus de 65 ans, autonomes qui vivent à domicile. Il sera encadré par une animatrice qualifiée et permettra aux seniors soucieux de leur santé de participer à des séances d'exercices conçus pour prévenir les chutes et les fractures.

Le programme P.I.E.D a pour objectifs :

- d'améliorer l'équilibre et la force des jambes des participants ;
- de les rendre capables d'aménager leur domicile et d'adopter des comportements sécuritaires ;
- d'améliorer leur sentiment d'efficacité personnelle à l'égard des chutes ;
- de prévenir l'ostéoporose ;
- de favoriser le maintien d'une pratique régulière d'activités physiques.

Le programme P.I.E.D comporte des exercices de groupe, des exercices à réaliser à la maison (exercices simples basés sur les exercices de groupe pour éviter les accidents) et des séances d'information sur différents thèmes de prévention.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter **Véronique** au **03 23 52 17 83** ou la rencontrer du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h à l'association Familles Rurales située place de l'église à Flavvy.

CALENDRIER

ANNÉE 2013

JANVIER

- 9 janvier : Vœux de la Municipalité
- 12 janvier : Concours de Belote Amicale du Personnel Communal
- 19 janvier : Soirée Tartiflette organisée par l'Association Familles Rurales

FEVRIER

- 3 février : Assemblée Générale « La Perche » (Petite Salle)
- 9 février : Assemblée Générale « Union Nationale des Combattants »
- 9 février : Concours de Belote Amicale du Personnel Communal
- 12 février : Mardi Gras « A Nos Loulous » (Petite salle)
- 15 février : Assemblée Générale « Association d'Animation Communale »
- 20 février : Don du Sang (Petite Salle) Association des Donneurs de Sang

MARS

- 2 mars : « Nettoyons notre village » - Donneurs de Sang Bénévoles
- 2 mars : Concours de Boules TRIPLETTES - La Boule Flavienne
- 3 mars : Sortie au salon de l'agriculture - Association Familles Rurales
- 9 mars : Concours de Belote de l'Association « A Nos Loulous »
- 20 mars : Repas des Anciens
- 22 mars : Assemblée Générale des Donneurs de Sang

AVRIL

- 7 avril : Randonnée l'Infernale Association Les Bicloues
- 12 avril : Assemblée Générale de l'Association Familles Rurales
- 21 avril : Repas des Anciens Combattants (U.N.C.)

MAI

- 5 mai : Randonnée Pédestre des Donneurs de Sang Bénévoles (Repas champêtre)
- 8 mai : Fête de la Victoire
- 12 mai : Brocante Sporting Club FLAVY
- 18 mai : Concours de boules DOUBLETTES - La Boule Flavienne
- 28 mai : Cérémonie Fête des Mères

JUIN

- 9 juin : Sortie extérieure - Donneurs de Sang Bénévoles
- 18 juin : Appel du 18 juin
- 19 juin : Don du Sang (Petite Salle) Donneurs de Sang

CALENDRIER

ANNÉE 2013

- 21 juin : Assemblée Générale Sporting Club FLAVY
- 21 juin : Fête de la musique (Maison de Retraite Charles LEFEVRE)
- 22 juin : Kermesse des écoles (date à confirmer)
- 29 juin : Concours de boules - La Boule Flavienne

JUILLET

- 13/14 juillet : Fête Nationale
- 13 juillet : Concours de boules - La Boule Flavienne
- 28 juillet : Kermesse Accueil de Loisirs sans hébergement

AOUT

- 17 août : Concours de boules - La Boule Flavienne
- 30 août : Loto Association d'Animation Communale

SEPTEMBRE

- 14 septembre : Brocante nocturne (Association Familles Rurales - Les Biclounes - Le Sporting Club de Flavy)
- 21/22 septembre : Fête Communale
- 27 septembre : Loto - Maison de Retraite Charles LEFEVRE (Grande salle)

OCTOBRE

- 9 octobre : Marché Gourmand (Maison de retraite Charles LEFEVRE)
- 12 octobre : Concours de Belote Amicale du Personnel Communal
- 23 octobre : Don du Sang (Petite Salle) Association des Donneurs de Sang
- 31 octobre : Halloween « A Nos Loulous » (Petite Salle)

NOVEMBRE

- 11 novembre : Armistice 1918
- 16 novembre : Loto « A Nos Loulous » (Grande Salle)
- 23 novembre : Concours de Belote Amicale du Personnel Communal

DECEMBRE

- 7 décembre : Téléthon
- 14/15 décembre : Repas Sainte Barbe- Arbre de Noël des Sapeurs Pompiers
- 19 décembre : Fête de Noël des Écoles

L'OBÉSITÉ ET LE SURPOIDS : DES PROBLÈMES DE SANTÉ !

Aux U.S.A., les obèses représentent un tiers de la population, autant chez les jeunes que chez les adultes. Ces chiffres sont impressionnants et inquiétants quand on sait les risques encourus au niveau de la santé. Certes, la France ne connaît pas encore de telles proportions dans sa population. Actuellement, ils représentent 11 % des adultes et 15 % des jeunes. Ces chiffres ont quasiment doublé depuis 1990 et ils continuent de progresser. Notre pays risque de se rapprocher très vite du modèle américain.

Il faut donc réagir en intervenant sur les causes qui favorisent le surpoids ou l'obésité. Parmi celles-ci, il y en a qui sont propres au style de vie mené par chacun, d'autres sont plus d'ordre économique.

Le mode de vie qu'il convient de corriger est celui qui favorise l'inactivité physique. En premier lieu, la voiture que l'on privilégie trop souvent à la marche à pied ou au déplacement en vélo, surtout quand on n'a que de petits parcours à faire. Je pense en particulier aux enfants qu'on emmène à l'école en voiture. Ceux qui diront que c'est pour aller plus vite ou pour ne pas perdre de temps utilisent un argument qui, s'il s'avère parfois justifié, reste fallacieux : le temps est quelque chose qu'on organise, comme on dit qu'on organise sa vie.

En second lieu, la station assise devant un poste de télévision, une console de jeux, ou encore un ordinateur. Là aussi, il faut penser aux enfants qui, lorsqu'ils vont à l'école, passent une bonne partie de la journée, assis. Sans compter que la passivité du spectateur devant son écran favorise également le grignotage.

Je noterai ensuite trois causes économiques. La première est d'abord la multiplication des produits de consommation souvent vantés par une publicité débordante. Ce qui est nouveau tente souvent. Cette stratégie des industries de l'agroalimentaire semble être efficace pour elles puisqu'un Américain consomme, par an, en moyenne, actuellement, 178 litres de sodas sucrés contre 135 en 1980 et seulement 85 litres en 1970. Il suffit de regarder les rayons des supermarchés pour voir que nous subissons la même pression.

La deuxième vient de ce que les produits emballés sont de moins en moins chers, surtout les produits transformés particulièrement caloriques. Il est vrai qu'un euro de chips remplit plus l'estomac qu'un euro de carottes ; mais les effets sur l'organisme ne sont pas les mêmes !

La troisième consiste dans la quantité des produits. En effet, comme c'est souvent le cas, acheter en plus grosse quantité revient moins cher également qu'en plus petite. Si l'on y gagne d'un point de vue écologique dans la mesure où il y a moins d'emballage, on y perd d'un point de vue nutritionnel, car on a toujours tendance à manger plus quand il y en a plus à notre disposition.

Il ne faut pas nécessairement en conclure qu'il faut acheter plus cher pour être en meilleure santé, mais être plus vigilant sur la qualité et la quantité de ce que nous absorbons, notamment d'un point de vue calorique.

Jean-François Fauquembergue

N.B. Les chiffres que je vous ai présentés sont tirés d'un article du Monde Diplomatique du mois de septembre 2012 intitulé « Obésité, mal planétaire ».

Quant aux statistiques françaises, elles proviennent du site « education.francetv.fr » qui a réalisé un webdocumentaire sur l'obésité.

LES ADOS ET LA JUSTICE

Depuis 1945, une Justice particulière – la justice des mineurs – s'applique aux enfants et aux adolescents de moins de 18 ans. Elle remplit deux missions : 1) elle protège les mineurs en danger, 2) elle juge les mineurs délinquants.

Elle intervient pour protéger les mineurs en danger (maltraitance, atteinte sexuelle...).

Elle sanctionne les actes de délinquance commis par un mineur (vol, racket, vandalisme...) : dans ce cas, elle cherche d'abord à rappeler au jeune ses devoirs vis-à-vis de la société et à lui faire prendre conscience de ses actes pour éviter la récidive, sans exclure une sanction pénale (mise à l'épreuve, voire emprisonnement) ou une mesure éducative (liberté surveillée) si la gravité des faits et sa personnalité le justifient.

Enfin, elle intervient pour aider les jeunes à surmonter leurs difficultés (conflit familial, fugue...) par un suivi éducatif.

Si les sanctions pénales ne peuvent s'appliquer qu'à partir de 13 ans, la loi du 9 septembre 2002 a créé la notion de sanction éducative, applicable aux mineurs d'au moins 10 ans.

Les adolescents, même mineurs, sont donc responsables de leurs actes et les conséquences

peuvent parfois être lourdes, pour eux-mêmes et pour leurs parents, car si l'adolescent est responsable pénalement, il ne l'est pas civilement.

Quelques exemples.

Un vol : La première fois, le juge met en garde le jeune, solennellement. Il l'informe qu'en cas de récidive, il peut encourir une sanction qui peut aller jusqu'à dix-huit ans de prison (l'amende est de 22 500 € au maximum). Quant aux parents, même si l'objet est restitué, ils peuvent se voir réclamer des dommages et intérêts pour préjudice moral.

Une bagarre : Tout dépend de celle-ci et des conséquences sur la victime. Une gifle ne sera pas sanctionnée autrement que par des remontrances des parents. Si les coups entraînent des séquelles d'ordre médical pour la victime, la sanction peut aller de l'amende à la prison (jusqu'à dix-huit ans d'emprisonnement en cas de décès). Les parents paieront des indemnités plus ou moins importantes en fonction des dommages corporels ou matériels.

Jean-François Fauquembergue

Pour plus d'informations, consulter les sites :
www.ado.justice.gouv.fr,
<http://www.cdad-var.justice.fr/espace-jeunes/page/id/3>

MAINTENONS LE COMMERCE DE PROXIMITÉ

La définition de proximité du commerce n'est pas que géographique.

Le commerce de proximité c'est celui qui, en raison de sa taille humaine, est proche des gens et fait partie de leur quotidien. Le commerce de proximité est alors celui qu'on appelle plus communément le petit commerce, comprenant aussi des artisans, c'est celui qui fait battre le coeur des villes et villages, nous entretenons très souvent des liens étroits avec les commerçants de proximité. Ces relations humaines d'échanges et de convivialité fidélisent une clientèle.

Cet aspect se vérifie d'autant plus que nous voyons accroître notre espérance de vie. En effet, en 2030, cette dernière sera de 82 ans pour les hommes et de 87 ans pour les femmes. Cette évolution de la société rendra alors la présence du commerce de proximité encore plus indispensable et c'est pour cela que nous devons tous faire un effort pour les fréquenter plus souvent afin de les pérenniser et participer ainsi à l'essor de notre village.

Patrick Julien

NOS JOIES ET

NOS PEINES

Naissances

2012

5 octobre : Camille FOSSE
8 novembre : Cloé LENOIR
14 novembre : Circé D'HAËNE
16 novembre : Mathis CHARLET
28 novembre : Raphaël BOUSSARD
17 décembre : Loukas ROHART

Mariage

2012

3 novembre : Josian DUFOUR
et Corinne VILT

Décès

2012

16 octobre : Jean SIUS
20 octobre : Jeannine DUFOUR
24 octobre : Renée BARBÉ
4 novembre : Roland LABOUCHERIE
30 novembre : Jeannine LÉCOT
4 décembre : Madeleine HARVENT
25 décembre : Bruno GEERAERT
26 décembre : Liliane EUSEBE
30 décembre : Sylvaine DECHILLY
30 décembre : Andrée COURTOIS

2013

03 janvier : Simone LELONG

PERMANENCES

MAIRE – ADJOINTS

(DE 9 H 30 À 11 H 00)

12 – 13 janvier : Mme Andrée TATIN
19 - 20 janvier : Mme Danielle LANCO
26 – 27 janvier : M. Patrick JULIEN

2 – 3 février : Mme Annick NOIZET
9 – 10 février : Mme Danielle LANCO
16 – 17 février : M. Eric VAN ISACKER
23 – 24 février : Mme Andrée TATIN

2 – 3 mars : M. Régis LEFEVRE
9 – 10 mars : Mme Andrée TATIN
16 – 17 mars : M. Eric VAN ISACKER
23 – 24 mars : M. Patrick JULIEN
30 – 31 mars : Mme Annick NOIZET

6 – 7 avril : M. Régis LEFEVRE

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis un an, l'éclairage public a été réduit de quelques heures pendant les nuits de dimanche à jeudi inclus (coupure de 0 à 5 h).

Si vous constatez un dysfonctionnement, n'hésitez pas à le signaler en mairie. Merci pour votre coopération.

Pour donner suite à l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire (Peugeot PARTNER) mis à la disposition des services techniques communaux en novembre 2012, le Conseil Municipal a décidé, lors de la réunion du 6 décembre 2012, la vente de l'ancien véhicule utilitaire (Renault EXPRESS), pour un prix minimum de 300 € (véhicule vendu dans l'état).

Toute personne intéressée est invitée à remettre sa proposition, sous pli cacheté, avant le 15 février 2013, auprès du Secrétariat de Mairie.

Kilométrage : 150 410 km.

Date de première mise en circulation : 19 / 11 / 1996

